

Agence locale AVS



L'agence AVS communale assure la liaison entre la population et la caisse cantonale de compensation AVS et l'Office AI cantonal.

Elle est à disposition du public pour toutes les démarches concernant les points suivants :

- donner des renseignements de base concernant les prestations sociales gérées par la Caisse de compensation du Canton
- délivrer les formulaires de demandes de prestations fournies par l'AVS et au besoin aider les assurés à les remplir
- signaler les changements importants touchant la situation des assurés ou des affiliés et répondre aux demandes de renseignements de la Caisse
- effectuer les enquêtes demandées par la Caisse dans des cas particuliers

Il faut contacter l'Agence locale AVS notamment pour se mettre en règle avec les cotisations et pour s'affilier à l'AVS :

- cotisations AVS dues dès le 1er janvier qui suit le 20ème anniversaire, pour les personnes sans activité lucrative (par exemple AI, étudiants)
- cotisations AVS dues jusqu'à 64 ans (F) et 65 (H) pour les personnes en préretraite, divorcées ou veuves
- affiliation dès le début d'une activité lucrative indépendante ou d'employeur

Pour demander :

- une rente AVS (minimum 3 mois avant la naissance de la rente)
- une rente de survivant
- des prestations complémentaires AVS-AI

Pour tout renseignement sur les allocations familiales et l'allocation de maternité :

- dans l'agriculture
- pour les personnes sans activité lucrative

Renseignements sur l'allocation perte de gain servie aux indépendants, étudiants, personnes sans activité lucrative, qui :

- servent dans l'armée suisse, la protection civile et la Croix-Rouge
- accomplissent un service civil
- participent à des cours cantonaux ou fédéraux de Jeunesse et Sport

Vous trouverez d'avantage d'informations sur le site de la Caisse de compensation du Canton du Valais : www.avvs.ch

Formulaires

- Rente AVS
- Rente survivant
- Prestations complémentaires AVS-AI
- Questionnaire pour personnes sans activité lucrative
- Questionnaire pour les indépendants et employeurs

Contact

Michel Gaspoz

Secrétaire communal

+41 27 282 50 10